



**HAL**  
open science

## La carrière matrimoniale des fils de Tancrede de Hauteville en Italie méridionale

Aurélie Thomas

► **To cite this version:**

Aurélie Thomas. La carrière matrimoniale des fils de Tancrede de Hauteville en Italie méridionale: rivalités fraternelles et stratégies concurrentes. Les stratégies matrimoniales (IXe-XIIIe siècle), 14, BREPOLIS, pp.89-99, 2013, Histoires de famille. La parenté au moyen âge, 9782503549231. halshs-01116504

**HAL Id: halshs-01116504**

**<https://shs.hal.science/halshs-01116504>**

Submitted on 13 Feb 2015

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## La carrière matrimoniale des fils de Tancrede de Hauteville en Italie méridionale : rivalités fraternelles et stratégies concurrentes

Sous l'influence de l'anthropologie structuraliste, l'alliance et les règles qui la régissent sont devenues, depuis une cinquantaine d'années, des thèmes au cœur des préoccupations des historiens médiévistes. Cette question de l'alliance pose plus généralement celle des modalités de circulation des épouses et de l'échange des femmes entre les lignées et avec elles, celle des biens — matériels et immatériels — que ces épouses transmettent. Derrière les alliances formées ou recherchées se trouvent en jeu les stratégies sociales et politiques mises en œuvre par les individus et par leurs groupes familiaux pour se maintenir au pouvoir et/ou pour y parvenir.

Le rôle joué par les mariages dans la stratégie de conquête des Normands en Italie du Sud — et plus particulièrement ceux des fils de Tancrede de Hauteville — sont à cet égard particulièrement riches d'enseignements. Le groupe des conquérants normands en Italie méridionale formait en effet à l'origine un ensemble large de *kinsmen*, liés par le sang et par l'alliance et réunis par leurs ambitions communes. La faiblesse numérique bien réelle de ce groupe initial de conquérants, rendait leur domination *a priori* difficile à maintenir sur le long terme<sup>1</sup>. Dans ce contexte, l'objectif des stratégies matrimoniales mises en œuvre par les nouveaux venus était double. Il s'agissait à la fois de s'insérer dans le réseau des parentèles au pouvoir localement, de façon à s'enraciner durablement dans la région et de gagner de nouveaux « frères d'arme » en offrant filles ou sœurs à de nouveaux combattants venus de Normandie, ou en épousant leurs parentes. Obtenir la main d'une héritière lombarde ou d'une femme normande c'est mettre la main sur son héritage et renforcer sa capacité militaire par le renfort de ses frères et parents mâles. Dans ce cadre politique et social, les stratégies matrimoniales mises en œuvre par les *milites* normands sont l'enjeu d'une compétition acharnée entre les différents protagonistes de la conquête. La carrière des fils de Tancrede de Hauteville en Italie méridionale est ainsi fortement marquée par cette rivalité matrimoniale, où chaque frère cherche à obtenir pour ses ambitions personnelles l'union la plus favorable à ses desseins.

Les premiers contingents normands arrivent au début du XI<sup>e</sup> siècle dans le Sud de la péninsule où ils servent de mercenaires dans les conflits locaux, tant aux côtés des Byzantins, que des princes lombards, du pape et de l'empereur Henri II. Leur arrivée en Italie méridionale coïncide avec un regain des tensions et des conflits dans la région, conflits dans lesquels ils

---

<sup>1</sup> Deux mille à trois mille *milites* outre-alpins auraient participé à la conquête. Vera von Falkenhausen, « I ceti dirigenti prenormanni al tempo della costituzione degli stati normanni nell'Italia meridionale e in Sicilia », *Forme di potere e struttura sociale in Italia medievale*, Bologne, 1977, p. 322-377.

jouent rapidement un rôle important en tant que force supplétive. Après la fin et l'échec de la révolte anti-byzantine de Mélès en 1018, les premières implantations normandes s'établissent en territoire bénéventain et sur les terres du Mont-Cassin<sup>2</sup>. Mais c'est la colonie d'Aversa, fondée en 1029 à l'instigation de Pandolf IV de Capoue sur les terres du duché de Naples et sous la direction du comte normand Rainolf, qui va servir de véritable point de départ à l'implantation normande sur la péninsule. A partir des années 1030, le flux des *milites* outre-alpins s'accroît. C'est également à cette époque que les premiers fils de Tancrède de Hauteville arrivent en Italie méridionale. Guillaume Bras-de-fer, Dreux et Onfroi, trois fils du premier mariage de Tancrède avec Murielle, débudent leur carrière italienne dans les années 1030, comme *milites* au sein de la colonie d'Aversa, au service de Guaimar IV de Salerne pour qui ils combattent les Byzantins en Pouille<sup>3</sup>. Ils s'y illustrent rapidement contre les forces grecques et leurs conquêtes apuliennes, sanctionnées par le partage de Melfi de 1042, marquent le début de la fortune familiale des Hauteville en Italie méridionale, poussant leurs plus jeunes frères, demeurés en Normandie, à les rejoindre quelques années plus tard. Ainsi Robert, surnommé Guiscard, fils du second mariage de Tancrède de Hauteville avec Fressende est le premier à rejoindre ses aînés en Pouille, où il arrive peu après le décès de Guillaume Bras-de-fer, vers 1046-1047. Par la suite, les derniers fils de Tancrède à gagner le Sud de l'Italie sont Roger, Mauger, Geoffroy et Guillaume dit du Principat, tous arrivés dans le Sud de la péninsule après Robert Guiscard dans le milieu des années 1050<sup>4</sup>.

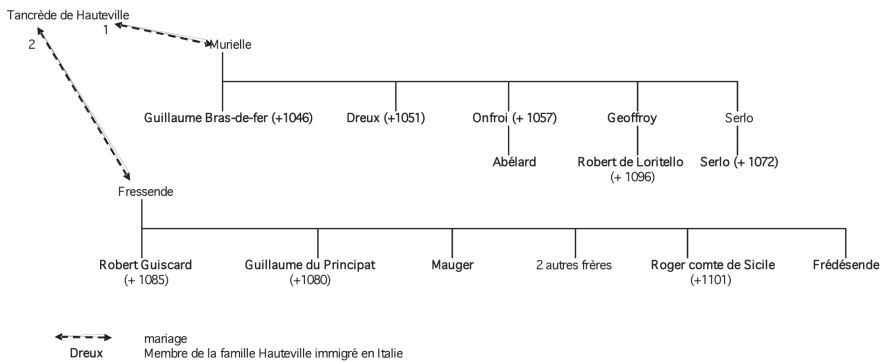


Figure 1 : Les fils de Tancrède de Hauteville immigrés en Italie méridionale

<sup>2</sup> Sur les débuts de la conquête normande et sur le contexte politique de l'Italie méridionale au début du XI<sup>e</sup> siècle, cf. F. Chalandon, *Histoire de la domination normande en Italie et en Sicile*, Paris, 1907. Voir également le chapitre II de l'ouvrage de G. Loud, *The Age of Robert Guiscard*, New-York, 2000. Sur les premières implantations en Italie méridionale, cf. S. Tramontana, *I Normanni in Italia Linee di ricerca sui primi insediamenti*, Messina, 1970 ; H. Hoffmann, « Die Anfänge der Normannen in Unteritalien », *Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken*, 49, 1969, p. 95-144 ; J. France « The occasion of the coming of the Normans to Southern Italy », *Journal of Medieval History*, 17, 1991, p. 185-205.

<sup>3</sup> Guillaume de Pouille rapporte l'accroissement rapide de la colonie grâce à l'immigration normande immédiatement après sa fondation. Guill. Apul. I, v. 180-185. Sur l'arrivée des premiers frères Hauteville à Aversa, cf. Aimé, II, 8.

<sup>4</sup> Entre 1054 et 1057 d'après le contexte rapporté par Aimé du Mont-Cassin. Aimé, III, 43 : A li Conte de Puille vindrent autre frere de la contrée de Normandie, c'est assavoir Malgere, Gofrede, Guillerme et Rogier.

La capacité des frères Hauteville à conclure des unions avantageuses a immédiatement attiré l'attention de leurs contemporains. Les chroniqueurs de l'épopée normande ont tous relevé l'efficacité politique et militaire des alliances nouées par Robert Guiscard et par ses frères, au sein de l'aristocratie lombarde bien sûr, mais également avec des filles et parentes de combattants venus depuis le duché de Normandie prendre part à leur tour à la conquête. Ce sont toutefois les unions avec des héritières lombardes qui ont le plus attiré l'attention des chroniqueurs. Unions de conquête et d'implantation, elles ont en effet permis aux premiers fils de Tancrede de Hauteville d'entrer dans la parentèle des familles régnautes de l'Italie méridionale, justifiant ainsi *a posteriori* le changement de mains du pouvoir qui s'opère à la fin du XI<sup>e</sup> siècle dans la région. Aimé du Mont-Cassin, seul historien lombard de la geste normande, ne dit pas autre chose lorsqu'il affirme : « Cette terre a été donnée aux Normands par Dieu à cause de la perversité de ceux qui la détenaient et des alliances qu'ils avaient nouées avec les Normands »<sup>5</sup>. La plus emblématique de ces unions normando-lombardes est bien entendu celle de Robert Guiscard en 1058 avec Sichelgaita, fille de Guaimar IV de Salerne et sœur du dernier prince de la dynastie régnante sur Salerne, Gisulf II. D'après Guillaume de Pouille, ce mariage en gendre justifie à lui seul sa domination sur l'Apulie : « Un si grand mariage accrut l'illustre nom de Robert. Et le peuple qui ne le servait jusqu'alors que par la contrainte lui rendit désormais l'obéissance due au droit des ancêtres »<sup>6</sup>. Notons que Guiscard n'est ni le seul, ni le premier de ses frères à avoir épousé une fille de la dynastie salernitaine ; avant lui, Guillaume et Dreux ont célébré des unions comparables en prestige, mais leurs décès prématurés et le caractère stérile de leurs mariages n'ont pas permis à ces unions d'obtenir la postérité de celui de Robert Guiscard avec Sichelgaita. Non moins efficaces, mais moins mises en avant par la geste normande, les unions « en frère » avec des Normandes, tel le premier mariage de Robert Guiscard avec Aubrée vers 1049-1050 ou celui de son frère Roger avec Judith d'Evreux en 1061. Dans les deux cas, il s'agit d'alliance de conquête en vue de gagner des *militēs*.

Chaque union conclue par l'un des fils de Tancrede de Hauteville en Italie intéresse l'ensemble de la fratrie. La carrière italienne des frères Hauteville est marquée par cette rivalité d'ambition qui s'exprime dans la mobilisation des réseaux familiaux et dans la quête des alliances opportunes par chacun des frères Hauteville. Derrière les stratégies d'alliance mises en œuvre par chacun des fils de Tancrede, on trouve la stratégie d'ensemble d'un groupe de conquérants alliés où les intérêts individuels de chaque membre sont tour à tour un élément de la compétition fraternelle et un élément de la coopération familiale pour asseoir la domination des Hauteville sur le Sud de la péninsule.

Si l'on regarde les alliances passées par les deux générations des frères Hauteville installées sur le sol italien, on remarque qu'elles relèvent des deux modèles stratégiques différents que nous venons d'évoquer. Les alliances « en gendre » avec les héritières lombardes de Guillaume Bras-de-fer et de Dreux, puis celles de Guiscard et de Guillaume du Principat, sont des unions d'implantation et d'enracinement local. Les mariages normands de Robert Guiscard une première fois puis de son cadet Roger relèvent quant à eux de la stratégie de l'union « en frère » visant à croître le nombre des combattants et alliés. *In fine* ces deux types d'union concourent

<sup>5</sup> Aimé du Mont-Cassin, III, 38 : *Quar ceste terre de Dieu est donnée a li Normant, quar la perversité de ceus qui la tenoient et pour la parenteze qu'il avoient faite avec eaux.*

<sup>6</sup> Guillaume de Pouille, « La Geste de Robert Guiscard », ed. et trad. M. Mathieu, Palerme, 1961, p. 156 : *Coniugio ducto tam magna nobilitatis/ Augeri coepit Roberti nobile nomen/ Et gens que quondam servire coacta solebat/ Obserquio solvit iam debita iuris aviti.*

toutes au même objectif : la conquête d'une position sociale et d'un patrimoine, Guiscard se distinguant parmi ses frères pour avoir conclu tour à tour ces deux types d'union.

La première union conclue par un fils Hauteville en Italie méridionale est celle de Guillaume Bras-de-fer, chef des Normands, avec une fille de Guy de Sorrente, le frère cadet de Guaimar IV de Salerne. Cette première alliance avec une héritière de la dynastie salernitaine, nièce du prince au pouvoir, intervient vers 1042, immédiatement après le partage de Melfi et l'élection de l'aîné des frères Hauteville à la tête des Normands de Pouille, dont elle marque la reconnaissance formelle comme comte des Normands par le pouvoir salernitain. Immédiatement après son élection comme comte, Guillaume se rend en effet auprès de Guaimar IV avec ses hommes : « le prince les reçut comme des fils et leur fit de nombreux dons. Pour les honorer encore davantage, il donna pour épouse à Guillaume le nouveau comte, la fille de son frère du nom de Guida »<sup>7</sup>. Le vocabulaire employé par Aimé du Mont-Cassin est sans ambiguïté : nous sommes ici dans le registre de l'adoption et de la filiation. Guaimar reçoit les Normands comme ses fils, en les comblant de dons. Plus important, il fait entrer ces nouveaux venus dans sa parenté en donnant comme épouse à leur chef la fille de son frère Guy<sup>8</sup>. Il s'agit là d'une interprétation entièrement « normande » de cette union en gendre rapportée par Aimé du Mont-Cassin ; le modèle de dévolution du pouvoir en vigueur à Salerne est en effet basé à l'époque sur le principe de la primogéniture mâle qui interdit aux filles d'hériter du pouvoir et *a fortiori* de le transmettre à leurs époux ou à leurs fils<sup>9</sup>. L'utilisation du modèle familial par le chroniqueur cassinien pour décrire les liens de Guaimar aux Normands n'est d'ailleurs pas anodine, elle fait de Guillaume le « fils » du prince de Salerne et donc son héritier à part entière du pouvoir et du patrimoine salernitain.

Le décès prématuré de Guillaume Bras-de-fer en 1046 met un terme à cette première alliance entre la dynastie salernitaine et les chefs normands, sans que cette union ait eu de descendance. Il est aussitôt remplacé par son frère Dreux qui lui succède à la fois à la tête des Normands de Pouille et dans la parenté de Guaimar dont il épouse cette fois-ci une fille, Gaitelgrimma<sup>10</sup>.

A cette même époque, le comte Guillaume de Pouille, homme sage et remarquable, mourut et son frère Dreux lui succéda et fut fait comte de Pouille par les vaillants chevaliers normands et approuvé par Guaimar. Dreux était un chevalier sage et craignant Dieu. Guaimar lui donna sa fille en mariage avec une dot très importante<sup>11</sup>.

Une fois encore, cette union qui s'achève au décès prématuré de Dreux en 1051 reste stérile. Elle assure cependant la fortune du cadet de Guillaume : ce second mariage attache en

<sup>7</sup> Aimé du Mont-Cassin, II, 29 : Io Prince les rechut autresi coment filz, et lor donna grandissime domps. Et à ce qu'il fussent plus honorés de toz, dona à moillier à Guillerme, novel conte, la fille de son frere, laquelle se clamoit Guide.

<sup>8</sup> Les filles de Guaimar n'étaient sans doute pas encore nubiles en 1042, au moment de l'alliance avec Guillaume Bras-de-fer, ce qui expliquerait le recours à la fille de son frère, Guida.

<sup>9</sup> Sur le modèle de pouvoir en vigueur à Salerne, cf. H. Taviani-Carozzi, *La principauté lombarde de Salerne : IX<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècle : pouvoir et société en Italie lombarde méridionale*, Rome, 1991 ; A. Thomas, *Stratégies politiques et stratégies familiales à Bénévent, Capoue et Salerne, de la fin du VIII<sup>e</sup> à la fin du XI<sup>e</sup> siècle*, Thèse, Paris, 2012.

<sup>10</sup> Il s'agit de Gaitelgrimma, fille du premier mariage de Guaimar IV avec Purpura. La jeune femme contractera deux autres alliances normandes après la mort de Dreux, Cf. T. Stasser, *Où sont les femmes. Prosopographie des femmes des familles princières et duciales en Italie méridionale depuis la chute du royaume lombard (774) jusqu'à l'installation des Normands (env. 1100)*, Oxford, 2008, p. 407-408.

<sup>11</sup> Aimé, II, 35 : En cellui temps meismes, si comme nous trovons escript en cest Cronica, fu mort Guillerme, conte de Puille, home sage et singuler. Et à lui succedi son frere, liquel se clamoit Drogo; et fu fait conte de Puille de li vaillant chevalier Normant, et estoit apprové de Guaymere. Cestui Drogo estoit sage chevalier, singuler, et timoit et avoit paour de Dieu. Et Guaymere lui donna sa fille pour moillier, a cestui Drogo, et la dota moult grandement.

effet le nouveau chef de la famille Hauteville à la dynastie au pouvoir à Salerne. Devenu gendre de Guaimar, Dreux de Hauteville en devient le fils et comme tel, il reçoit via sa femme des biens considérables. Remarquons que cette seconde union n'intervient qu'après le décès de Guillaume Bras-de-fer. Du point de vue salernitain rien n'aurait interdit le redoublement de l'alliance avec les frères d'Hauteville, à l'inverse du point de vue normand, Guillaume ne pouvait autoriser l'union concurrente de l'un de ses cadets avec une héritière appartenant à la même lignée princière.

A la même époque, l'horizon matrimonial salernitain étant bloqué du fait du mariage de Dreux avec Gaitelgrima de Salerne, un autre fils de Tancrede de Hauteville récemment arrivé de Normandie, Robert Guiscard, tente à son tour de nouer une alliance équivalente avec la dynastie rivale de celle de Salerne, celle des princes de Capoue, en épousant la fille de Pandolf IV. Il s'agit pour le jeune conquérant normand d'une union comparable en prestige et en perspectives d'héritage à celle de ses frères Guillaume et Dreux avec des princesses salernitaines. D'après Aimé du Mont-Cassin, cette première tentative d'union de Guiscard serait intervenue à l'initiative de Pandolf IV de Capoue : « Et Pandolf attira Robert dans son camp et paya ses dépenses. Il lui donna un château bien fortifié et lui promit par serment sa fille comme épouse »<sup>12</sup>. La chose apparaît pour le moins surprenante, compte tenu de ce que nous savons modèle familial et politique en vigueur au sein de la dynastie régnant à Capoue, fondé sur un *comitatus* large, mais fermé aux étrangers et où prévaut la stricte égalité entre les frères en matière d'héritage du pouvoir<sup>13</sup>. Le schéma de cette alliance, tel qu'il est évoqué par Aimé du Mont-Cassin, est en effet l'exact symétrique des alliances conclues par Guaimar avec les aînés Hauteville, Guillaume et Dreux : une dotation en terre et un mariage avec une héritière de la lignée, sanctionnant l'entrée des Normands dans la *consanguinitas* du prince. Le jeune guerrier normand est alors en quête d'un *dominus* à qui offrir son service en échange d'une terre et d'une riche héritière. La similitude avec les unions salernitaines de ses frères s'arrête cependant là, puisque ces fiançailles capouanes ne sont pas menées à leur terme : « Au jour fixé pour l'accomplissement du serment, Robert vint chercher le château et la fiancée qui lui avaient été promis, mais Pandolf lui refusa »<sup>14</sup>.

Cet échec de Guiscard à épouser une héritière de la dynastie aténolfide est tout à fait conforme à ce que nous savons des traditions d'alliance de la lignée princière capouane. Déjà, lors de l'alliance établie avec Rainolf d'Aversa en 1040, Pandolf IV avait soigneusement évité de donner l'une de ses filles en mariage au puissant baron normand, préférant lui offrir la main d'une nièce, fille de sa sœur Maria et du patrice d'Amalfi, héritière à Amalfi et dont les droits éventuels sur Capoue étaient très faibles<sup>15</sup>. En établissant Guiscard sur le territoire capouan et surtout en lui donnant sa fille en mariage, Pandolf IV aurait fait du Normand un nouvel ayant droit au pouvoir sur la principauté, au même titre que ses propres fils. L'entrée de Guiscard dans le *comitatus* bénéveto-capouan était donc infiniment périlleuse aux yeux d'un prince

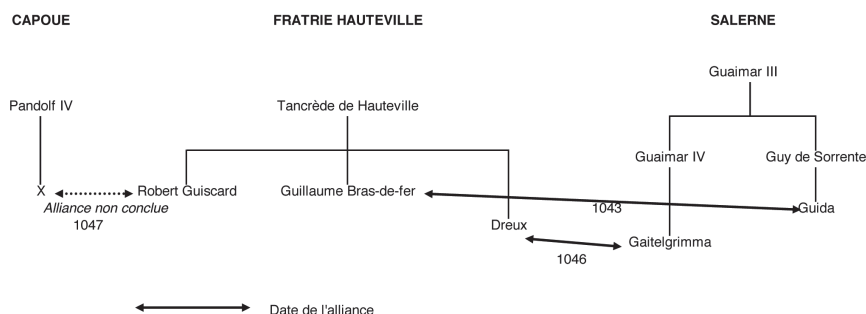
<sup>12</sup> Aimé, III, 6 : Et Pandulfe tyra à soi Robert et lui fist les despens. Et lui donna lo fort chastel appareillié, et li promist par jurement de donner lui la fille pour mollier.

<sup>13</sup> Sur le modèle de dévolution du pouvoir à Capoue, cf. Thomas, *Stratégies politiques...*, p. 219-358. Contrairement à ce que l'on observe à Salerne à la même époque, les filles transmettent également le pouvoir.

<sup>14</sup> *Ibidem* : Et vint lo jour déterminé. Robert cercha la promission et requist lo chastel qui lui estoit promis ; més Pandulfe lui noia.

<sup>15</sup> Au contraire du duché amalfitain où l'égalité des filles en matière d'héritage est la norme, J.-M. Martin, « Pratiques successorales en Italie méridionale (X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle) : Romains, Grecs et Lombards », *La transmission du patrimoine. Byzance et l'aire méditerranéenne*, dir. G. Dagron, Paris, 1998, p. 189-210.

héritier d'un modèle politique où l'ensemble des frères — au sens large des cousins et beaux-frères — partage un même droit au pouvoir qui ne s'éteint jamais.



**Figure 2 : Les premières alliances des fils de Tancrède de Hauteville en Italie méridionale (avant 1057)**

Pour Guiscard, l'horizon matrimonial lombard de rang princier se trouvait de fait fermé. A Salerne, en raison du mariage de son frère Dreux avec Gaitelgrimma ; à Capoue, en raison des traditions politiques et familiales de la dynastie aténolfide, fermée à tout apport extérieur. Faute de trouver une héritière lombarde à épouser, le jeune Guiscard change de stratégie et noue alors une alliance qui n'est plus d'enracinement, mais bien de conquête, en épousant la tante de Gérard de Buonalbergo, Aubrée vers 1049-1050.

En dépit du décalage générationnel entre Aubrée et son neveu Gérard, il s'agit bien pour Guiscard d'un mariage « en frère », très caractéristique des unions intra-normandes de cette époque, dont le principal objectif est de renforcer la force militaire du cadet des frères Hauteville en Italie par l'adjonction de nouveaux « frères » d'arme. Ce mariage intervient à un moment clef de la carrière de Guiscard en Italie, alors que débute son ascension en Calabre. Après avoir échoué à s'installer dans le domaine capouan, Guiscard a en effet commencé à se tailler un domaine en territoire calabrais, au détriment des Byzantins. Après son échec auprès de Pandolf IV, il cherche l'appui de son demi-frère Dreux qui ne lui donne pas de terre, mais le dote du *castrum* de San Marco en Calabre, voie d'accès vers le Sud de la péninsule et la Sicile. Il s'agit là en fait non pas d'un fief, mais d'une terre à conquérir. C'est à ce moment-là, vers 1049-1050 soit peu avant la mort de Dreux, que Gérard de Buonalbergo offre la main de sa tante, Aubrée, à son parent<sup>16</sup>, Robert : « Prends ma tante, sœur de mon père, comme épouse, et je serai ton chevalier et je viendrai avec toi conquérir la Calabre et avec moi deux-cent chevaliers »<sup>17</sup>. Cette union illustre parfaitement la célèbre formule rapportée par l'ethnologue Margaret Mead : « Je me marie pour gagner des beaux-frères et pour aller à la chasse et à la

<sup>16</sup> Il est probable que le comte de Buonalbergo ait été un parent de Robert Guiscard, comme l'indique le motif de *consanguinitas* utilisé pour justifier la répudiation d'Aubrée (Guillaume de Pouille, II, v. 420-423). En effet, le divorce de Guiscard avec la tante de Gérard de Buonalbergo, ne remet pas en cause les bonnes relations de Guiscard avec son allié. Le comte Gérard n'est impliqué dans aucune des révoltes normandes qui ont lieu contre le duc de Pouille à partir des années 1060. Qui plus est, il apparaît comme un fidèle parmi les fidèles du duc. L'hostilité du comte Dreux de Hauteville à cette union laisse d'ailleurs penser qu'il devait s'agir d'une parenté via Fressende et la branche maternelle de Robert de Hauteville.

<sup>17</sup> Aimé, III, 11 : Pren ma tante, soror de mon pere, pour moillier, et je serai ton chevalier. Et vendrai avec toi aques-ter Calabre, et avec moi, IJ. C. Chevaliers.

guerre avec eux »<sup>18</sup>. C'est très exactement le sens de l'union de Robert Guiscard avec Aubrée, tel qu'elle est rapportée par Aimé du Mont-Cassin. Par ce mariage, Guiscard a gagné un frère et des alliés, Gérard de Buonalbergo et ses chevaliers.

Ce mariage suscite l'hostilité de son frère Dreux, à l'assentiment duquel il est soumis, en tant qu'ainé et en tant que chef des Normands de Pouille. Si ce dernier cède finalement à Robert, c'est uniquement sous la pression de ses barons. Les réticences de Dreux à cette union tiennent à l'évidence à sa crainte de voir son cadet devenir un dangereux rival et risquer de contester sa domination sur les Normands de Pouille<sup>19</sup>. Les craintes de Dreux s'avèrent d'ailleurs fondées, puisque cette union marque le début de la fortune de Guiscard en Italie méridionale<sup>20</sup>. Remarquons que ce mariage « en frère » de Robert de Hauteville a lieu dans le contexte de la conquête d'une terre byzantine et non lombarde, où l'absence d'élites dirigeantes fortes et implantées territorialement limite l'avantage d'une union d'enracinement avec une héritière locale. La Calabre, territoire à conquérir, maximise en revanche l'intérêt d'une union « en frère », susceptible d'accroître la force militaire de Robert Guiscard.

Les alliances conclues en Italie méridionales par la première génération des fils de Tancrede de Hauteville illustrent les deux types d'union caractéristique des mariages des conquérants normands avec d'une part des unions d'implantation « en gendre » avec des héritières lombardes et d'autre part l'alliance « en frère » de Guiscard avec la parente de Gérard de Buonalbergo. Les stratégies d'alliance de Guillaume, Dreux et Robert de Hauteville participent de la politique d'implantation et de conquête du groupe normand en Italie méridionale, si les motifs de rivalité n'en sont pas absents, la compétition entre les frères reste néanmoins contenue par le partage d'intérêts communs au groupe. En revanche, à mesure que la conquête progresse et que de nouveaux cadets Hauteville arrivent à leur tour en Italie méridionale, les tensions internes à la fratrie s'accroissent. Jusqu'à la mort d'Onfroi en 1057, le mariage avec une héritière salernitaine était ainsi resté l'apanage de l'ainé des frères, ce dernier devant redistribuer vers ses cadets les subsides reçus à l'occasion de son union avec une héritière locale et contribuant ainsi à l'enrichissement de l'ensemble de la fratrie. Après cette date, les stratégies d'alliance de la fratrie Hauteville jusqu'ici complémentaires, deviennent un élément de la lutte des frères entre eux.

A la mort de Dreux en 1051, lui a succédé son frère Onfroi, qui meurt assassiné en 1057. Guiscard reste alors le dernier survivant de la première génération des frères Hauteville immigrés en Italie méridionale et il prend à son tour la tête des Normands de Pouille. Devenu comte, il réunit ses conquêtes calabraises aux possessions de son frère défunt et peut alors envisager de nouvelles annexions<sup>21</sup>. L'ascension de Guiscard à la tête des Normands de Pouille s'accompagne d'un changement de ses stratégies d'alliance. Le mariage avec Aubrée avait porté ses fruits en lui offrant les forces nécessaires à la conquête de la Calabre<sup>22</sup>. Désormais solidement installé en Pouille, sur les terres de son frère décédé, et en Calabre, Guiscard peut s'intéresser au dernier territoire lombard resté encore indépendant de la tutelle normande : celui de la

<sup>18</sup> Mead, Margaret, « A propos des Arapesh », dans *Mœurs et sexualité en Océanie*. Traduit par Georges Chevasus. 1 vol. Terre humaine, Paris : Plon, 1963.

<sup>19</sup> Cette crainte n'est pas infondée, lors de la succession de Guillaume Bras-de-fer en 1046, une partie des barons normands soutient un parent de Dreux, le comte Ami contre lui. G. Loud, *The Age...*, p. 103.

<sup>20</sup> Aimé, III, 11.

<sup>21</sup> Au détriment de son neveu Abélard, le fils d'Onfroi. Chalandon, *Histoire...*, p. 149.

<sup>22</sup> Onfroi de Hauteville qui lui succède n'a pas conclu d'union au sein de la dynastie salernitaine.



principauté de Salerne. Pour cela une nouvelle union d'enracinement avec une héritière lombarde s'impose<sup>23</sup>.

En moins de quinze ans, l'équilibre des rapports de force entre le souverain salernitain et ses alliés normands s'est radicalement inversé. Guaimar IV, le père et « protecteur » des Normands de Pouille, est mort assassiné en 1052, sous les coups d'une conjuration aristocratique opposée à sa politique pro-normande<sup>24</sup>. Le décès de son gendre Dreux en 1051 avait contribué à affaiblir ses liens avec le groupe des Hauteville et sa « tutelle » sur ses alliés outralpins était de fait déjà très théorique au moment où intervient son assassinat<sup>25</sup>. Son fils Gisulf II lui succède et s'efforce alors de mener une politique de bascule à l'égard des mercenaires normands, en jouant du louvoisement entre les diverses factions rivales, sans jamais se lier de façon définitive à un parti ou à un autre<sup>26</sup>. Cette politique de bascule entre le comte d'Aversa et Onfroi de Hauteville trouve cependant rapidement ses limites. Au moment où intervient la mort d'Onfroi et l'élection de Guiscard en 1057, la position du souverain salernitain est en effet de plus en plus menacé, sur le plan intérieur par son oncle paternel Guy de Sorrente, l'ami des Normands, mais surtout sur le plan extérieur par un autre frère Hauteville, cadet de Guiscard, Guillaume du Principat. Ce dernier, implanté depuis peu dans le Nord de la principauté fait subir une pression de plus en plus forte sur Salerne, contraignant Gisulf II à rechercher l'alliance du plus puissant Normand présent en Italie, Robert Guiscard. C'est dans ce contexte politique qu'interviennent deux nouvelles unions des frères Hauteville avec des princesses salernitaines : dans un premier temps le mariage de Guiscard avec une sœur de Gisulf II Sichelgaita, puis en réaction celui de son frère Guillaume du Principat avec une fille de Guy de Sorrente.

Le second mariage de Robert Guiscard est évoqué par les trois historiens de la conquête lombarde<sup>27</sup>. Le nouveau comte normand sollicite la main de Sichelgaita au début de l'année 1058. Il a entre-temps divorcé de sa première épouse, Aubrée, tante de Gérard de Buonalbergo, en raison, d'après Aimé du Mont-Cassin, des liens de parenté le liant à elle. Ce divorce hautement politique rendait de fait Guiscard disponible pour une nouvelle alliance. Il choisit alors non pas une Normande, mais une fille de Guaimar IV. Guillaume de Pouille mentionne les réticences initiales du prince de Salerne à cette union, mais Aimé du Mont-Cassin n'en fait pas état. En 1058, l'alliance apparaît encore favorable aux deux parties.

Elle assure au prince de Salerne, soumis à la pression croissante de Guillaume du Principat, un allié en mesure de le défendre efficacement contre les exactions du dixième fils de Tancrede Hauteville. L'enjeu de l'alliance pour le prince est ainsi mentionné par Aimé du Mont-Cassin : « Alors le duc Robert jura, à la requête du prince de Salerne, de l'élever et d'établir sa seigneurie, enfin de sauver l'alliance de Gisulf avec son frère Guillaume et avec lui-même. Gisulf en retour lui jura amitié et promit de ne pas faire de pacte sans lui avec Guillaume, ainsi que de

<sup>23</sup> Les territoires des principautés de Capoue et de Bénévent sont entre les mains normandes depuis le début des années 1050. Loud, *The Age...*, p. 118 sq.

<sup>24</sup> Thomas, *Stratégies...*, p. 428 sqq.

<sup>25</sup> Bien avant sa mort, son autorité sur les contingents normands était de fait très symbolique, le changement du rapport de force s'opérant aux alentours de 1047, lorsque les chartes normandes d'Aversa cessent de mentionner le souverain salernitain dans leurs formules de datation. Thomas, *Stratégies...*, p. 426. Par ailleurs à la mort de Dreux, l'alliance matrimoniale avec le groupe des Hauteville n'est pas renouvelée, le nouveau comte Onfroi étant déjà marié à une certaine Altruda. La veuve salernitaine de Dreux épouse en seconde noce, le frère de Richard d'Aversa, Robert. Stasser, *Où sont les femmes...*, p. 408.

<sup>26</sup> Gisulf II paie des subsides au comte normand d'Aversa et à Onfroi de Hauteville.

<sup>27</sup> Aimé, IV, 18-20. Guill. Apul. II, v. 416-444. Malaterra, I, 30-31.

lui payer chaque année une certaine quantité d'argent »<sup>28</sup>. En échange de sa défense contre Guillaume du Principat, Gisulf II s'engage donc à verser chaque année un tribut en argent à son beau-frère. L'escorte normande venue chercher Sichelgaita pour le mariage célébré à Melfi est d'ailleurs l'occasion d'une démonstration de force contre les ennemis normands du prince de Salerne retranchés dans leurs forteresses<sup>29</sup>. D'après Malaterra c'est au plus jeune de ses frères, Roger, que Robert Guiscard confie la tâche de « remplir la promesse faite à Gisulf de Salerne en détruisant deux *castra* que Guillaume avait fait bâtir dans ses terres héréditaires et qui menaçaient beaucoup Gisulf »<sup>30</sup>. Le conquérant normand soutient ainsi son frère par alliance contre son frère consanguin, Guillaume du Principat, coupable de ne pas reconnaître sa domination.

Pour Robert Guiscard, l'alliance salernitaine offre un point d'appui à la poursuite de ses conquêtes en Calabre qui se poursuivent aussitôt l'union avec la princesse lombarde célébrée à Melfi<sup>31</sup>. Elle est également un gage pris sur la principauté salernitaine, par les droits de sa femme à l'héritage de son père, Guaimar IV. La nature de la dot de Sichelgaita n'est pas précisée par Aimé du Mont-Cassin, mais elle devait correspondre à une somme assez importante en numéraire puisque le prince de Salerne demande à retarder le mariage faute d'avoir pu la réunir. Elle ne semble pas avoir consisté en terres, puisque l'on voit le futur duc de Calabre doter lui-même richement son épouse sur les terres de ses nouvelles conquêtes<sup>32</sup>. Suivant la règle salernitaine, la princesse aurait dû ne transmettre aucun droit aux *honores* à son époux ou à ses enfants, cependant, le rapprochement progressif du modèle salernitain de la tradition en vigueur dans le reste de la Lombardie mineure, conférait par son mariage à Robert et aux fils de Sichelgaita un droit réel au *regnum*.

L'alliance de Robert Guiscard avec la sœur de Gisulf II est rapidement redoublée par un autre mariage salernitain, celui de Guillaume du Principat avec une fille de Guy de Sorrente. Dix ans après les mariages de Gaitelgrima avec Guillaume Bras-de-fer et d'une autre fille de Guy de Sorrente avec Dreux de Hauteville, de nouveau deux cousines germaines de la dynastie salernitaine épousent deux frères Hauteville. Ce deuxième mariage doit non pas renforcer, mais contrebalancer l'union de Robert Guiscard avec la sœur de Gisulf.

Et comme Gisulf avait arrangé le mariage sans l'assentiment de son oncle Guy, celui-ci décida de lui rendre la pareille. Et il donna sa fille à Guillaume, frère du duc Robert et adversaire de Gisulf prince de Salerne. Il fit une alliance avec lui et annihila les espoirs de Gisulf. Le duc Robert ne perdit rien, car il reçut ce qui lui avait été promis par serment<sup>33</sup>.

<sup>28</sup> Aimé, IV, 19 : Et jura le duc Robert li rayon de Gisolfé, prince de Salerne : de lo haucier et metre en seignorie, et de salver l'amistié avec son frere Guillerme ensemble avec lui. Et jura Gisolfé de avoir amistié avec lui, et sanz lui non faire concorde avec Guillerme ; et chascun an lui prometoit de paler une quantité de monnoie.

<sup>29</sup> Aimé, IV, 20 : Et desideroit lo amirable Duc de recevoir son espouse, et de adimplir la promission et lo jurement. Vint o festinance; par la forteresse de loquelle foyoient tuit li amis de lo Prince de Salerne. Aucun se restreingnoient en lor forteresses; alcun fuyoiient à li castel, liquel estoient pris par force.

<sup>30</sup> Malaterra II, 31 : *Rogério fratri procurandam committens, ipse [Robert Guiscard], ut Gisulfi, fratris puella, votum ageret, duo castra, que Guillelmus, frater suus, comes Principatus, in hereditate illius firmaverat, quibus ipse tamen plurimum infestus erat, distrutum vadit.*

<sup>31</sup> Malaterra II 32 : *Quibus expletis, Rogerius, Guillelmo fratri cum gratiarum actione Scaleam rediens, rogatus a Guiscardo, in Calabriam venit. Castrumque Melitense, a fratre sibi hereditatiter deliberatum, habens, rebelles Calabros circumquaque impugnare coepit.*

<sup>32</sup> Aimé, IV, 23 : Dont li duc Robert s'en parti corrocié, et mena avec soi en Calabre sa moillier, laquelle dota grandement de chastelz et de molt de terres; si que peust richement vivre avec li filz.

<sup>33</sup> Aimé, IV, 22 : Et pour ce que Gisolfé avoit faite cest mariage sanz lo conseil de Guide son oncle, pensa Guide de rendre l'échange. Et donna Guide sa fille à Guillerme, frere de duc Robert; liquel estoit contraire de Gisolfé, prince

Le schéma des alliances conclues en 1058 est parfaitement identique à celui des unions organisées avant 1047 par Guaimar IV avec Guillaume Bras-de-fer puis avec Dreux de Hauteville. A dix ans d'écart, deux cousines croisées patrilinéaires, une fille de Guy de Sorrente et une fille du prince Guaimar IV, épousent deux frères de la fratrie Hauteville. Remarquons que les mariages de 1058 sont contemporains alors que ceux de Dreux et de Guillaume Bras-de-fer se succédaient, le décès de l'aîné des frères Hauteville autorisant seul le mariage au sein de la même lignée princière de son cadet et successeur Dreux. Dans le cas des alliances de 1058, le redoublement d'alliance sanctionne au contraire la rivalité familiale des deux fils de Tancrede de Hauteville à qui leurs unions concurrentes donnaient en théorie les mêmes droits sur la principauté salernitaine. Rapidement néanmoins les deux frères s'entendent au détriment de leur parent lombard pour s'emparer de Salerne qui tombe définitivement entre les mains de Guiscard en 1078, son frère Guillaume conservant ses terres dans le Nord de la principauté.

Les mariages de la seconde génération des fils de Tancrede de Hauteville en Italie méridionale marquent un tournant. Jusqu'au mariage de Guiscard avec Aubrée, le rôle de chef de famille de l'aîné de la fratrie présent sur le sol italien était resté incontesté. Même Robert Guiscard a dû obtenir le consentement de Dreux pour pouvoir convoler en première nocce avec Aubrée. En 1058 au contraire, la tutelle de Robert comme aîné n'est plus reconnue par son frère Guillaume dont le mariage sanctionne la compétition avec son frère pour la conquête d'un même patrimoine et territoire.

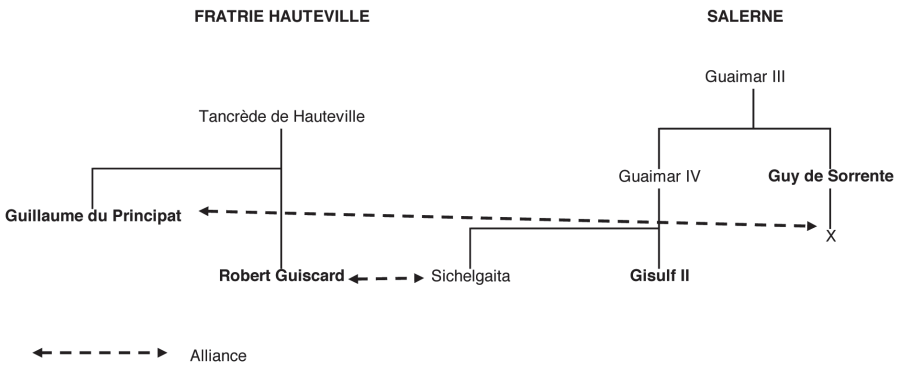


Figure 3 : Les mariages de Robert Guiscard et de Guillaume du Principat en 1058

Défiée par Guillaume du Principat, la prééminence de Guiscard n'en est pas moins reconnue par un autre de ses cadets, le futur Roger de Sicile. L'union de Roger de Hauteville avec Judith d'Evreux en 1061, à l'inverse, a en effet eu lieu avec le consentement et sans doute à l'initiative de son aîné le duc de Pouille<sup>34</sup>. En 1058, Guiscard et Roger sont alliés contre Guillaume du Principat, le futur mariage de Roger et sa dotation en terre à cette occasion faisant sans doute partie des conditions de l'accord entre les deux frères. Le nouveau duc de Pouille<sup>35</sup> a en effet fait de Roger son lieutenant en Calabre et c'est sous conduite que la conquête y est

de Salerne. Et fist liga et amistié avec lui. Et ensi la exaltation de Gisolfé manca; et lo duc Robert, noient manque, rechet la soe rayson, secont lo jurement qu'il avoit fait.

<sup>34</sup> Celui-ci a accueilli très favorablement le demi-frère de Judith, l'abbé Robert de Saint-Evroult, Malaterra, II, 21.

<sup>35</sup> Robert Guiscard reçoit ce titre du pape en 1059.

achevée au début de 1060 par la prise de Reggio, ouvrant la voie vers la Sicile dont la conquête nécessite un nouvel apport de *milites*. C'est également à cette époque que l'autorité du nouveau duc de Pouille commence à être contestée en Pouille par une partie de ses barons normands. Dans ce contexte politique et militaire a lieu le mariage normand de Roger. La jeune épouse du futur duc de Sicile est alliée par sa mère au vaste groupe des Géré-Grandmesnil. Son mariage avec Roger était donc le gage d'un afflux en nombre des hommes de cette lignée depuis la Normandie, vers la Calabre et la Sicile<sup>36</sup>. L'union normande de Roger présente toutes les caractéristiques d'une union « en frère », à l'image de celle conclue dix ans auparavant par Robert Guiscard avec Aubrée. Elle intervient également dans le cadre de la conquête d'un territoire non lombard, où l'intérêt d'une union locale est donc faible.

Les unions célébrées par les fils de Tancrède de Hauteville en Italie méridionale illustrent toute l'ambiguïté des stratégies matrimoniales d'un groupe de parents, en l'occurrence celui d'une fratrie de conquérants dont les membres, selon les circonstances, coopèrent ou rivalisent pour conclure l'alliance la plus profitable.

---

<sup>36</sup> Sur la famille des Géré-Grandmesnil, cf. J. Decaëns « Le patrimoine des Grentmesnil en Normandie, en Italie et en Angleterre aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles », *Les Normands en Méditerranée dans le sillage des Tancrède. Colloque de Cerisy-la-Salle (24-27 septembre 1992)*, Caen, 1994, p. 123-140 et J.-M. Maillefer, « Une famille aristocratique aux confins de la Normandie : les Géré au XI<sup>e</sup> siècle », *Autour du pouvoir ducal normand, X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles. Cahiers des Annales de Normandie*, 17, 1985, p. 175-206.